

Même alors que le monde fait de son mieux pour affronter la crise actuelle et l'épreuve qu'elle représente, il faut sans tarder renforcer de façon durable l'«appareil» international, de manière à être prêt la prochaine fois. Le consensus extraordinaire qui existe entre les grandes puissances, voire entre la grande majorité des pays du monde, offre pour cela une occasion rêvée.

Certains analystes font valoir qu'en fait, il ne serait pas indiqué, aujourd'hui ou à une date ultérieure quelconque, d'essayer d'appliquer les mesures provisoires décrites dans les articles 43 à 47 du Chapitre VII de la Charte. Selon eux, les membres permanents n'en arriveront à peu près jamais au consensus nécessaire pour que le système puisse fonctionner exactement comme le prévoit la Charte. Par conséquent, en déployant de grands efforts à ce stade-ci pour le mettre en place, on risquerait de susciter des attentes excessives et de provoquer d'autres différends graves au sujet de son emploi, car rien ne garantit que les grandes puissances marcheront toujours la main dans la main. À condition qu'existent une volonté et une compétence politiques suffisantes, poursuivent les mêmes analystes, on peut trouver, ailleurs dans la Charte, l'autorité constitutionnelle voulue pour agir, et il est possible d'improviser des arrangements spéciaux qui offriront la souplesse d'action nécessaire dans bien des cas.

Le point de vue opposé veut que, même s'il n'y aura effectivement que très peu de violations de la paix ou de menaces contre elle susceptibles de justifier à bon droit la mise en branle de tout l'appareil susmentionné, son existence permanente ne mettrait aucunement en péril les autres instruments dont dispose la collectivité internationale. Cet appareil permanent garantirait cependant que de nombreux pays assumeraient la responsabilité de n'importe quelle des mesures de maintien de l'ordre qui pourraient être prises en vertu du Chapitre VII, et son existence aurait sans doute un salutaire effet de «dissuasion». Il est également possible qu'il favorise le «renforcement de la confiance» et un bon «état de préparation», car il supposerait des rapports étroits et réguliers entre les chefs militaires supérieurs des membres permanents et d'autres encore.

Mais prenons garde de ne pas surcharger le régime multilatéral d'édification du nouvel ordre mondial, à peine né; il importe de nourrir des attentes modérées et réalistes quant au nombre de conflits que la collectivité mondiale et les fragiles institutions internationales peuvent régler.